L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 4 AVRIL 1845.

PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE: ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 6

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les articles et personnes tenant magasins en détail, $80; les Banques, Compagnies d'assurances et autres institutions publiques, $80; les agents pour navires, bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnements se paient à l'entrée et d'avance.

Le privilége des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes de plantations et batiments, par autorité de justice, ventes de plantations et batimens, maisons en terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, etc., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, seront payées par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique; les annonces ou articles d'une nature personnelle (lorsqu'ils pourront être admis), paieront le double du prix ordinaire et d'avance.

A. DITTRICH, Négociant Commissionnaire, 28, rue Poydras.

WILLIAM DAVIDSON & CO. AGENS EN COTON, ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES Rue du Canal, No. 81. N. Orléans, 2 nov.

AGENCE du Sucre raffiné de Boston—Sucre en pain, en morceaux et en poudre double raffiné, ayant droit au drawback, constamment en main, et à vendre par 9 jan—1an NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

AVIS—Les soussignés ont changé le nom de leur raison de commerce en celui de W. F. Vredenburgh & Co. à dater de ce jour. Les intérêts demeurent les mêmes. 1 janv FIELD & Co, 30, Vieille Levée.

W. F. VREDENBURGH & Co, No. 30, Vieille Levée font des avances libérales sur consignations de sucre, coton, plomb en saumons &c. à B. H. Field & Co, à New-York, et à M. Field Fowler, à Boston. 1 jan—1 an

AVANCES faites sur consignations adressées à nos amis à St Louis MERLE, BEYLLE & Co, 8 fev 79 Tchoupitoulas.

AVIS—Messieurs J. C. STOUSE et SEBASTIEN OSER, seront dorénavant comme associés dans notre maison, à partir de ce jour. 1er. septembre 1844— CHARLES ODIER & Co

I. ROSSI, DROGUISTE ET PHARMACIEN, Importeur en gros et en détail, A L'ENSEIGNE DU MORTIER D'OR, TIENT constamment un fort assortiment de DROGUES, MEDICAMENS, &c. &c.—A transporté son magasin du faubourg Delassize à l'encoignure des rues Adèle et Tchoupitoulas, au dessus du bac de Gretna. 20 nov—1 an

P. CUSACHS, Pharmacien. Magasin en gros de Drogues, de Peintures, d'Huiles, de Médicaments spéciaux, d'articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c. Encoignure Conti et St. Philippe—Nlle. Orléans. 25 juillet

AVIS—Le soussigné devant partir pour la France vers la fin d'avril prochain, prévient le public qu'il se charge spécialement de toutes réclamations [illegible] à l'indemnité de St. Domingue et autres. L.S. DUVIGNEAUD, Avocat, 19 mars—1m [illegible] de la Bourse.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE. COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCEAN—Bureau rue du Camp. No. 46. Directeurs: W. A. Gasquet, Président. [illegible] Montgomery, J. B. LeBeau, [illegible], Edw. [illegible], [illegible], R. Montgomery, [illegible] Gordon, W. C. Squier. J. C. Harrison, CHS. BRIGGS, Secretaire. On assure toute espèce de proprieté contre les risques du feu; au taux le plus raisonnable, et en cas de pertes, les réglements sont faits avec promptitude et libéralité. 17 mars

ASSURANCES MUTUELLES. Compagnie d'Assurance de l'Ouest, pour la Marine et le Feu. (Sous un amendement de leur charte.) CETTE compagnie assure contre les risques de la Mer, des RIVIERES, et du FEU, sous le système mutuel. D'après ce mode d'assurance, les personnes qui s'assurent envers cette compagnie ont droit à une part des profits, sans encourir aucune responsabilité, et ce, durant sa charte. L. MATTHEWS, 14 oct Président.

Perte de Certificat. ATTENDU qu'un certificat de trente trois actions de la Compagnie de la Presse à coton à vapeur de la Levée No 745, daté 10 octobre 1841, au nom de Madame Veuve Olivier, a été égaré ou perdu—J'invite toute personne que cela pourrait intéresser, à faire valoir dans les six semaines qui suivront la date de cet avis, leur opposition à ce qu'il en soit délivré un nouveau certificat [illegible]. Nouvelle Orléans, 18 mars 1845. D. F. GUEX, Secretaire. 18 mars—45

NOUVAUTES DE PARIS!! Encoignure Royale et Conti. MME VINCENT a l'honneur d'informer les dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre les articles suivants:

100 chapeaux de paille Toscane, tout ce qu'il y a de plus fin et nouvelles formes
[illegible] do qualités ordinaires.
[illegible] do guipure et autres, grande nouveauté.
50 do paille de riz, très beaux.
12 capotes dentelles, article très fashionable.
24 douzaines capotes de batiste pour dames et enfans.
10 cartons rubans de gros de Naples, écossais, ombrés et chinés.
1 caisse mousseline imprimée, nouveaux dessins
12 douzaines ombrelles grande frange, manche riche,
6 do parapluies.
4 do écharpes cachemire zéphir
3 do châle barège et crêpe de Chine.
10 do corsets nouvelle forme, dans toutes les grandeurs.

AUSSI: Mouchoirs de batiste unis et brodés, cols et pèlerines brodés, dentelles valenciennes blanches et noires, bas de soie, gants de toutes espèces, fichus, [illegible], bourses, peignes, bijoux d'acier, [illegible], éventails, jarretières et un grand assortiment de parfumerie de Montpelier.

Madame Vincent voulant quitter les affaires et partir pour France dans le courant de mai prochain, vendra toutes ses marchandises à des prix réduits. C. VINCENT, 21 mars—30 Encoignure Royale et Conti.

Marchandises de Printemps.

Un splendide assortiment de jaconats français, batiste, Linons, Organdis, Mousseline, Dentelle, Batiste unis et rayés, Baréges et Balzorines, venant d'être déballés et fraîchement importés, à vendre à très bas prix.

C. H. SIMPSON, No 33, rue de Chartres, encoignure de la rue de la Douane, vient de recevoir d'Europe et de New York, un vaste et splendide assortiment de marchandises fraîches, de printemps—sur lesquelles il invite l'attention des acheteurs. Parmi ces articles, se trouvent des marchandises du goût le plus nouveau, et qui vendra aux prix les plus bas possibles, savoir:

Une caisse linon français, d'une yarde, bonne couleur (à 25 cents.
Une do jaconat do 31
Une do do do 37
Une do do de très riche, 44
Une do linon-organdi, splendide, 50

Une caisse organdi brodé, à $3 la robe; mousseline française, riche, garantie bonne couleur, d'une yarde de large, de $2 à $3 50 et $5.

Deux caisses idem extra riche, de 62 à 75 cents, qualité que l'on vend à $1 le mètre à Paris; 4 caisses forte toile d'Irlande pour famille; 3 caisses mouchoirs batiste $1, de 15 cents à $1 chaque; 3 caisses étoffes à moustiquaires, en coton et fil; 5 caisses bas et chaussettes, coton, couleurs mélangées, bleus et gris; bas soie et coton noirs.

Aussi—Pour en terminer—Un grand assortiment de calicot de 8 à 12 1/2 cents la yarde, couleurs garanties et d'un beau style—ainsi qu'un grand assortiment de marchandises pour familles et habitations. [illegible] mars

AU MAGASIN FASHIONABLE, Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti, No. 123.

LES soussignés, ont l'honneur d'annoncer à leurs habitués et au public en général, qu'ils viennent de recevoir par les navires Caledonia et Francis Depau, du Havre, les articles ci-après, qui, joints au bel assortiment qu'ils avaient d'importation par navires Windsor Castle et South Carolina, forment le complément de leurs marchandises de printemps et d'été.

GILETS confectionnés à Paris dans les meilleurs ateliers, coupes d'étoffes très variées, savoir: double shall, double revers, simple shall, collet droit, forme chevalière, en valencias, cachemire d'été, poil de chèvre, basin blanc, uni, à raies satinées et de diverses nuances.

CRAVATES, en batiste, pur fil, [illegible] Ecosse, coutil satin, nouvel article, jaconat à carreaux, à raies et autres dessins des plus à la mode, écharpes et cravates en foulard.

GANTS, en fil de Prusse, fil d'Ecosse, fil anglais, blanc, gris, et diverses couleurs, &c. en soie également de toutes nuances.

CALEÇONS, à corset, en toile de Flandre et de [illegible], coupe toute nouvelle, dite en tricot coton, article supérieur.

Par les premiers arrivages ils recevront un nouvel assortiment de chapeaux véritables Pinaud. 15 mars CORDEVIOLLE & LACROIX

AU MAGASIN FASHIONABLE. Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti, 123.

CORDEVIOLLE & LACROIX, ont l'honneur d'annoncer à leurs habitués et au public en général, qu'ils viennent de recevoir par les navires Windsor Castle et South Carolina, du Havre, un bel assortiment de marchandises choisies pour le printemps, comprenant les articles ci-après, savoir:

POUR HABITS ET REDINGOTTES. Mérinos noir, laine cachemire, de extra fin; de do diverses nuances; drap d'été, nouvel article; cachemirette qualité supérieure.

POUR PANTALONS. Mérinos noir, uni, de gros grains, do façonné, do à raies; cachemir d'été, laine douce à carreaux et à raies de diverses nuances et dessins très variés.

POUR GILETS. Basin piqué blanc, de couleur, article supérieur, à carreaux, à raies et chiné; Valencias cachemire d'été. Coutil pur fil, blanc, uni, à raies, à carreaux, de couleur, du printemps; batiste nouveaux dessins et une infinité d'autres articles du meilleur goût, et des mieux choisis.

N. B.—Ils attendent par les premiers arrivages la balance de leurs marchandises de printemps et d'été, qui ne laissera rien à désirer, tant par leur grande nouveauté que par la supériorité de leur qualité. Ainsi qu'un bel assortiment de chapeaux véritables Pinaud. 6 mars

Kaufmann, DOCTEUR EN MEDECINE, CHIRURGIEN ET ACCOUCHEUR, Rue St. Charles, No. 110. 15 mars—3m

Bill des Honoraires.

Adopté à la dernière Législature, Imprimé dans les deux langues et collé sur carton, à l'usage des greffiers. A vendre à l'imprimerie de l'Abeille. Prix: Une piastre. 29 mars

EN DEBARQUEMENT du navire Concord, de Bordeaux—Vins rouges en barriques. En magasin—Vin blanc (Sauterne, Barsac); Fruits à l'eau-de-vie; Huile d'Olive, de Bordeaux et de Marseille; Olives et Câpres; Bouchons de toutes qualités, Savon français; Eau de fleurs d'oranger, divers moules; Cire à cacheter les bouteilles; Bouteilles vides; Etiquettes [illegible], pour vin rouge, &c, à vendre par B. TALAMON, 10 mars— Rue St. Louis, 78 et 84

A VENDRE par le soussigné en débarquement des navires Concord et Amérika: 800 barriques vin rouge, de différentes qualités. 1-4 barils et demi barriques vin blanc Haut Sauterne. 15 mars G M LUCAS, 30, Bienville

---

Nouvelle-Orléans:

VENDREDI MATIN, 4 AVRIL 1845.

☞ Nous reprendrons lundi la publication des nouvelles-feuilletons interrompues par les travaux de la législature. Nous commencerons par une petite nouvelle de M. EDWARD OURLIAC, intitulée *Limoëlan*, touchant épisode de la dernière guerre de la Vendée sous le Consulat.

Les abolitionistes s'indignent que nous prenions des mesures pour nous mettre à l'abri de leurs tentatives et des intrigues de leurs émissaires. Leurs invectives soi-disant humanitaires seraient de mise, si la protection constitutionnelle nous était assurée dans les limites des Etats qu'ils habitent. Malheureusement cette protection nous manque souvent, et c'est là une des raisons qui nous obligent à nous protéger nous-mêmes. En effet nous n'avons guère à compter même sur la justice, aussitôt que nous avons affaire aux tribunaux du nord, à propos de nos esclaves. Un récent exemple est encore venu le prouver.

Deux nègres appartenant à un habitant du Kentucky, Peter Driskell, se sauvent à Sandusky dans l'Ohio; les mandataires du propriétaire demandent que ces esclaves soient amenés légalement devant une cour de ce comté pour être examinés, conformément aux lois des Etats-Unis. Cette demande parfaitement légale est repoussée. Les mandataires prennent alors sous leur responsabilité de les arrêter afin de les amener au tribunal; mais à peine ont-ils réussi, qu'ils sont eux-mêmes arrêtés sous prévention d'assaut et batterie, tandis qu'un writ d'habeas-corpus est obtenu en faveur des nègres par les soins d'un abolitioniste.

La justice néanmoins se trouve forcément saisie de la première affaire. Les lois des Etats-Unis sont formelles; le juge doit délivrer un warrant d'extradiction lorsqu'il est bien prouvé que les nègres sont réclamés par celui qui les possède bien et dûment; le témoignage oral suffit pour établir la validité de la possession. Dans le cas actuel, cette possession est prouvée légalement; le propriétaire ou du moins ses mandataires le mettent parfaitement en règle. Vous croyez peut-être que le juge va prononcer en sa faveur. Eh bien, non! Le juge, en dépit des prescriptions formelles de la loi, déclare que le témoignage oral ne lui paraît pas suffisant, qu'il lui faut un acte de vente pour justifier de la possession, et que cet acte de vente même fut-il produit, il faudrait encore, pour qu'il fut fait droit à la réclamation du propriétaire, que l'on présentât en cour une copie, dûment légalisée et portant le sceau de l'Etat, "de la loi du Kentucky qui rend soit l'esclavage." Enfin le juge, après cette série de paradoxes, a conclu à la mise en liberté des deux nègres, "attendu, a-t-il dit, qu'il n'avait point la conviction que les nègres fussent les esclaves de Driskell." Et pour couronner cet acte d'iniquité, le juge, dans une conversation particulière, a avoué qu'il savait fort bien, à n'en pas douter, que les nègres étaient la propriété du réclamant!

Il n'y a rien à ajouter à des faits de ce genre. Ils parlent assez haut par eux-mêmes. Ils montrent quel cas nous devons faire sur la plupart des cours de justice siégeant dans les limites des Etats sans esclaves. Ils sont la meilleure justification de la politique des Etats du Sud.

DESTITUTIONS ET NOMINATIONS.—Si l'on en croit la plupart des correspondances de Washington, M. Polk procède à petit bruit aux remaniements qu'il croit nécessaires dans l'administration. Aucun organe officiel ne proclame hautement, comme c'était naguères l'habitude, les noms de ceux qui sont [illegible] et de ceux qui sont renvoyés. Toute la besogne se fait avec une sorte de secret; mais elle se fait néanmoins, à ce qu'il paraît, assez proprement.

Le *Patriot* de Baltimore annonce que M. Wm. Medill remplace comme second assistant du directeur général des postes, le Dr. Miller, beau-frère de M. Tyler, qu'on ne renvoie point tout-à-fait, car on lui donne la succession de M. Shinner, 3me. assistant auditeur de la trésorerie. M. Clark, 6me. auditeur de l'administration des postes, a reçu la notification de son prochain remplacement. Le bruit court aussi que M. Penrose, solliciteur de la trésorerie, M. Black commissaire du bureau des terres, M. Crawford, commissaire pour les affaires indiennes, et M. Elworth, commissaire du bureau des terres, recevront bientôt l'invitation de quitter leurs postes. Le post-scriptum de la correspondance du même journal donne comme certaines les nominations suivantes:

"Marcus Morton, collecteur du port de Boston, en remplacement de Lemuel Williams; Isaac H. Wright, officier naval, en remplacement de J. Vincent Browne; et Robert Rantoul, avocat des districts des Etats-Unis, en remplacement de Franklin Dexter; tous ces messieurs sont des Bostoniens, et tous des van bureniens."

"Le bruit court, ajoute la même correspondance, que M. Vanbrugh Livingston, de New-York, sera nommé consul à Rio en remplacement de M. Gordon, M. Cargill de New-York, consul à Trieste, et M. Barclay de Philadelphie, consul aux Bermudes."

Le correspondant du *Courier* de Charleston dit que le Président est résolu à ne point rappeler Henry A. Wise de Rio; mais à lui laisser le temps de demander de lui-même son rappel. M. Polk suppose à M. Wise assez de fierté pour ne pas faire attendre longtemps cette demande.

"D'après tous les récits, ajoute l'écrivain, il y a déjà dans le cabinet de grandes dissidences relativement aux destitutions. Le système de proscription est, dit-on, soutenu par MM. Bancroft, Marcy et Cave Johnson; il a pour adversaires MM. Buchanan, Walker et Mason. On a profité hier de l'absence de MM. Buchanan et Mason pour décider de quelques renvois."

CONCERT DE M. FURST.—Cette solennité musicale ne peut manquer d'attirer ce soir la foule à l'église du Rév. M. Clapp, rue St. Charles. Tout se réunit en effet pour y donner un intérêt et un charme particulier. L'excellent orchestre du Théâtre d'Orléans y figure; c'est une garantie de la bonne exécution instrumentale. Les chœurs sont bien exercés et fort nombreux; en effet aux membres de la "Société de Musique Sacrée" sont venus s'adjoindre nombre de dames et de messieurs qui ont mis le plus vif empressement à donner ainsi à M. Furst un témoignage de leur sympathie. "L'Athénée Musical" a fourni sa bonne part de chanteurs et surtout de chanteuses. Enfin les solos sont confiés au talent de personnes dont il ne nous est point permis de révéler les noms, mais qui ont acquis dans nos salons et parmi les amateurs une belle réputation. Parmi ces solistes se trouve, disent les indiscrets, une dame dont le chant, sous le rapport du style, de la méthode et de la verve, ne le cède point à celui des artistes les plus consommés. Avec de pareilles ressources, il est certain que le *Stabat Mater* produira tout son effet, et que les morceaux de la composition du maëstro, qui seront entendus pour la première fois, pourront être complètement appréciés.

THEATRE ITALIEN.—Ce soir, la première représentation de l'*Elisir d'Amour*, avec Mlle. Borghèse, MM. Perozzi, Tomasi et Candi.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour Criminelle—Hier le grand jury a trouvé lieu à suivre contre Daniel Jackson dit Rodgers—et Peter Duffie, pour vol avec effraction, John Charley pour blessures faites, et John Dooley, pour vol—Le jury n'a pas trouvé lieu à suivre contre Christopher Scotten, pour vol.

J. A. Patter, accusé de vol, a été mis en jugement et trouvé coupable.

La poursuite a été abandonnée contre W. H. Colbert pour assaut et batterie.

[illegible] Weathersby, qui avait été envoyé en prison pour attendre les ordres du gouverneur du Mississipi, sous une accusation d'avoir passé de la monnaie contrefaite à Natchez, comparaissait hier devant la Cour sur un writ d'habeas corpus, basé sur ce que vingt jours se sont passés depuis son arrestation sans avoir été réclamé—pendant que huit jours auraient suffi, et sur ce que l'ordre d'emprisonnement était illégal—mis en liberté.

Cour du Recorder Genois—Laura Somers et Eliza Laflèche, comparaissaient hier sur un affidavit de Pierre Decharp, portant que $25 lui avaient été volés par *ces demoiselles* pendant une visite d'intimité, et ont été envoyées en Cour Criminelle.

Thomas Cooper est envoyé à la maison de travail pour six mois pour avoir, étant ivre, brisé l'ameublement du bureau de police et insulté les officiers.

Cour du Recorder Baldwin—Mary Shadwick comparaissait hier sous une accusation d'avoir voulu empoisonner William Collins. L'accusé tient un café près du marché Ste. Marie. Collins y ayant pris un verre de porter, qui lui fut servi par l'accusé, fut pris immédiatement après de violentes coliques. L'affaire sera examinée samedi.

William Jefferson et Daniel Dougherty, sont envoyés pour six mois à la maison de travail pour vagabondage.

La police de la seconde municipalité a arrêté une femme de couleur libre nommée Odelia, demeurant rue Poydras, ainsi que trois négresses esclaves, accusées d'avoir volé ou recélé des marchandises de différents magasins dans les rues de Chartres et Canal. Une grande partie de ces marchandises, trouvées en la possession de ces femmes, ont été identifiées. Les personnes auxquelles il a été fait des vols de cette nature feront bien d'aller examiner les marchandises qui sont exposées au bureau du chef des constables.

MOBILE.—Sur la côte de la baie, opposée à la ville, un Irlandais, nommé Michael ———, tirant d'un bateau un fusil tout chargé, le prit par le canon avec si peu de précaution que la détente partit et que toute la charge vint lui fracasser la jambe au-dessous du genou. L'amputation a eu lieu, mais on craint que le blessé n'en revienne pas.

CONVENTION.

M. Beatty propose d'amender les réglemens de manière à faire décider sans discussion les motions de dépôt provisoire sur le bureau — adopté; et de manière à ce que sur la question préalable, l'on procède immédiatement à voter sur les amendements et sur la question principale. Adopté.

La discussion est sur la motion de donner deux sénateurs à Jefferson.

M. Brent est prêt à donner un nouveau sénateur à la vieille Louisiane, et il consentira à le prendre dans le nord-ouest de l'Etat.

Mais il se plaint de ce qu'on a accusé lui et ses amis de conspiration contre la vieille Louisiane et d'oppression et de tyrannie envers la ville. Cette accusation ne supporte pas l'examen. C'est d'ailleurs, particulièrement en ce qui touche la ville, une vieille chanson. On sait que la Nouvelle-Orléans n'a point été assujettie à une restriction quelconque dans sa représentation de la Chambre. On lui a donné, en fait, tout ce qu'elle a demandé.

Maintenant trouve-t-on que le nombre de quatre sénateurs ne soit pas suffisant?—Toujours est-il qu'on n'a pas demandé davantage. Où donc est l'injustice? Serait-ce dans la division par municipalités? mais la division a été votée sur la demande des délégués de la ville. Il cherche ensuite à prouver que les sénateurs élus par municipalités n'en représenteront que plus fidèlement toute la ville. D'ailleurs ce n'est pas la seule partie de l'Etat qui soit ainsi divisée. Le comté des Attakapas et d'autres encore ne sont-ils pas divisés dans leur représentation sénatoriale?

Il a voté pour ôter à la Nlle-Orléans le siége du gouvernement, parcequ'il a cru, et qu'il croit encore, que la législation sera plus sagement élaborée hors du tumulte d'une grande cité commerciale.

On a beau dire il ne craint pas les menaces qu'on leur fait de rejeter la Constitution. Si la ville se ligue pour la rejeter—la campagne se liguera pour l'adopter et l'on verra qui sera le plus fort.

Il soutient qu'en masse le pouvoir politique est fort équitablement divisé par la section et que, même examinée au point de vue de la population générale, la répartition faite n'est point injuste. Il peut sans doute y avoir quelques inexactitudes de détails; mais dans l'ensemble la répartition faite est irréprochable. Puis il appuie cette assertion de nombreux détails et statistiques.

Quant à l'excédant des nombres de la Nouvelle Orléans, il ne doit point accroître aux paroisses voisines comme on l'a avancé—mais bien à tout l'Etat.

M. Benjamin demande le dépôt sur le bureau de la motion en discussion, afin d'examiner quelles sont les parties de l'Etat sur lesquelles peuvent se faire des réductions. Adopté.

M. Benjamin demande qu'on fixe le nombre de sénateurs à 32.

M. Porter demande 33.

M. Saunders pense qu'en adoptant le chiffre 32, on parviendra facilement à s'entendre. La population de l'Etat, la ville non comprise, est d'environ 250 âmes. Ce qui donne à peu près neuf mille âmes pour un sénateur. On aura droit, d'après ces bases, à 28 sénateurs sans comprendre la ville, et 32 en la comprenant.

Il prouve ensuite par des chiffres, que la répartition actuelle peut être maintenue, pourvu qu'on prenne les deux sénateurs à déduire (32 au lieu de 34) dans les paroisses du Nord Ouest.

M. Porter dit que vu la grande augmentation survenue pendant les dernières années dans son district, le recensement de 1840 ne pourrait sans injustice être pris pour base.

M. Miles Taylor appuie la motion de M. Benjamin. En divisant l'Etat en plus grande cathégories que M. Saunders, il arrive au même résultat, ce qui lui prouve que la conclusion est inattaquable. Ainsi les comtés des Attakapas et des Opelousas ont une population d'environ 43,000 âmes—et 5 sénateurs;—les 5 paroisses de Lafourche 45,000 âmes et 5 sénateurs;—les Florides, 43,000, avec 5 sénateurs—et ainsi de suite. Pendant que les treize paroisses du Nord-Ouest avec 30,000 âmes ont 7 sénateurs.

Si la proposition de M. Benjamin est adoptée il proposera donc de réduire ces paroisses, composant les comtés des Natchitoches et Ouachita, à 5 sénateurs, ce qui lui paraît encore une répartition fort libérale.

D'ailleurs on a adopté en principe qu'il serait fait plus tard une nouvelle répartition, et si l'époque de 1855 paraît trop éloignée à l'honorable membre de Ouachita, qui cependant a fait fixer lui-même cette époque, rien ne s'opposera à ce qu'on la rapproche—il consentira aisément, pour son compte, à fixer 1848.

M. Downs est fâché de voir qu'on est plus que jamais loin de s'entendre. Il a accepté que par transaction le principe de la population générale qui a été établi dans la proposition adoptée hier. Mais il voit, avec regret, que ce que lui et ses amis ont accordé par esprit de conciliation a été pris comme une base pour exiger davantage.

Il n'est pas d'avis que ce qu'on ôte à la Nouvelle-Orléans soit donné aux paroisses voisines. Il aimerait cent fois mieux le laisser à la ville même; attendu qu'il y a quelques liens d'intérêt et de sympathie entre les districts du nord-ouest et la ville, et que ces districts y exercent une certaine influence, tandis qu'il n'y a aucune sympathie, aucune communauté d'intérêts entre ces districts et les paroisses voisines de la ville.

On veut absolument faire des réductions, et on veut les prendre exclusivement dans les comtés de Natchitoches et Ouachita. Cependant on devrait faire aussi peser au moins une partie des réductions sur les paroisses des Florides.

Le recensement de 1840 est une mauvaise base surtout pour son district, vu que l'augmentation y a été beaucoup plus considérable que partout ailleurs, pendant les quatre dernières années.

Quant à la différence d'intérêt qu'on veut absolument trouver entre la haute et la basse Louisiane, il ne la comprend pas—il ne l'admet pas. C'est un moyen dont on se sert pour exciter des préjugés et arriver à ses fins.

M. Voorhees a toujours trouvé le nombre de 32 assez élevé. Il croit même qu'avec ce chiffre il sera plus facile qu'avec tout autre d'arriver à un résultat. On peut sans injustice prendre deux membres aux comtés de Natchitoches et de Ouachita. D'ailleurs il ne s'opposera pas à ce que la nouvelle répartition se fasse en 1848.

D'après les documens dont on peut disposer, la répartition ne sera pas trop inexacte lorsqu'on aura pris les deux membres qui sont donnés de trop à Natchitoches et Ouachita.

La motion tendant à réduire le nombre de Sénateurs à 33 est mise aux voix et repoussée—Oui 26—non 43.

M. Downs demande à reconsidérer son vote sur la base de la population générale—Il avait voté en faveur de cette résolution dans la persuasion qu'on n'ajouterait qu'un seul membre à la basse Louisiane—mais ce qu'il vient de voir l'a convaincu de son erreur. Il demande à déposer ce sujet en discussion sur le bureau, afin de reconsidérer son vote—Repoussée—28 oui—40 non.

La motion tendant à limiter le nombre des Sénateurs à 32 est adoptée—22 non—46 oui.

M. Downs propose alors comme substitut pour toute la section le rapport de la majorité du comité chargé de la répartition sénatoriale. Ce projet divise l'Etat en huit districts sénatoriaux.

M. M. Taylor demande que "cet amendement soit déposé sur le bureau indéfiniment. C'est son propre projet; mais maintenant les choses en étant venues au point où elles sont, il désire d'autant moins le remettre en discussion qu'il a été naguère repoussé par la Convention.

M. Downs soutient l'amendement par la raison que les districts sont d'une dimension uniforme et que la répartition en est juste et impartiale. Tout en n'aimant pas les grands districts, il accepte ce projet cependant, maintenant qu'on a détruit tout ce qui avait été fait pendant les quinze derniers jours.

La motion de M. Downs est repoussée par un vote de plus de deux contre un.

M. Benjamin demande que les treize paroisses comprenant les comtés de Natchitoches et Ouachita n'aient droit qu'à cinq sénateurs—et que les délégués de ces comtés se forment en comité pour la répartition des sénateurs avec l'obligation de faire leur rapport demain matin.

M. Humble demande qu'on ne réunisse pas le district de Ouachita avec Catahoula et Franklin.

M. Conrad dit que l'intention de la Chambre est de réduire le nombre, non de grouper les paroisses ensemble.

Motion ayant été faite d'y joindre la paroisse de Concordia, MM. Sellers et Benjamin s'y opposent par le motif qu'il n'y a nulle plainte contre la répartition de ces paroisses qui est fort équitablement faite.

L'amendement est déposé sur le bureau.

La motion de M. Benjamin tendant à réduire les comtés de Natchitoches et Ouachita à 5 sénateurs, est adoptée par 46 contre 26.

M. Brazeale dit que la délégation de Natchitoches était d'accord sur la réduction d'un sénateur. Il propose en conséquence que Natchitoches ait un sénateur, Sabine, De Soto et Caddo, un, et Claiborne et Bossier, un.

La Convention prend un recès de quelques minutes afin de permettre aux délégués de Ouachita de s'entendre.

Après le recès, on voit qu'on n'a pu parvenir à s'entendre; M. Downs présentant un projet et M. Garrett un autre.

M. Downs veut unir toutes les paroisses du comté de Ouachita en seul district.

M. Garrett veut mettre Jackson avec Claiborne et Bossier; Caldwell avec Catahoula et Franklin; et Ouachita avec Union et Morehouse.

M. Garrett soutient son projet de division avec une grande habileté.

M. Downs fait valoir des considérations locales à l'appui de son opinion.

La Convention s'ajourne.

CAROLINE DU SUD.—Le monopole des rixes sanglantes n'appartient point à notre Etat. Dernièrement dans le voisinage d'Edgefield, D nj. F. Jones a été tué d'un coup de fusil par Charles Price, son parent, à la suite de quelques difficultés de familles. Le coupable est allé de lui-même se remettre entre les mains de l'autorité.

Presque dans le même moment, près de Aiken, une rencontre du même genre avait lieu entre deux individus nommés Buckhalter et Taylor; ce dernier a été grièvement blessé, et l'on craignait fort pour sa vie. En vérité, l'on croirait que cette manie meurtrière dont se plaignent tous les gens sages, devient épidémique.

UNE AUTRE CHEVALIERE D'EON.—Une révélation assez singulière vient d'avoir lieu à Tooting, en Angleterre. Une personne qui avait vécu plus d'un demi-siècle dans ce village, pendant quelque temps comme cuisinière d'une dame et pendant six ans comme femme de Robert Welch, greffier de paroisse, est morte à l'âge de 83 ans. On a découvert alors que cette prétendue femme n'était rien autre chose qu'un homme! On lui avait cependant administré régulièrement les sacréments, et il avait été enterré avec les cérémonies ordinaires sous le nom de "Sœur Anne Welch." Bien des gens auraient voulu tenir la découverte secrète, mais une femme nommée Fletcher qui avait veillé auprès du corps, a déclaré par serment que c'était celui d'un homme. Il a en conséquence dû être exhumé.

KEY-WEST. 15 mars.—Le brick *Republic*, capt Gates, se rendant de la Nouvelle-Orléans à New-York, est entré le 8 courant dans ce port, après huit jours de mer. Le lendemain de son départ de la Balise, une voie d'eau se déclara, elle alla sans cesse en augmentant, et il fallut le travail constant des pompes pour le maintenir à la mer. Il fut déchargé, examiné, et l'on trouva qu'un trou avait été pratiqué dans la coque par la friction d'une pierre qui s'était trouvée prise entre deux planches. La réparation du bâtiment se fit promptement; il a été remis à flot, a repris sa cargaison, sauf une petite quantité de sucre qui avait été endommagé, et sera bientôt prêt à partir.

MASSACHUSETTS—Le 24 mars dernier, l'honorable John Davis a été élu par la Législature du Massachussets Sénateur des Etats-Unis pour deux années, en remplacement de l'honorable J. C. Bates, décédé. Au Sénat, M. Davis a reçu 25 voix sur 29, et dans la Chambre 149 sur 201. Le candidat locofoco F. Robinson a réuni 49 voix.

NEW-YORK—On vient de lancer dans ce port le navire *Henry Clay*; cette opération a été une véritable solennité. La foule s'y est portée avec un rare empressement. Les fenêtres et les toits des maisons qui avoisinent le port, étaient remplis par une multitude de spectateurs; des bateaux de toute espèce et de toute grandeur, jusqu'à des bateaux à vapeur, avaient été loués par ceux qui voulaient assister de plus près à la mise à l'eau de ce beau navire, décoré d'un nom si cher à la patrie. L'opération a fort bien réussi.

—Le malheureux jeune homme, Robert Bennet, qui avait été si grièvement blessé par l'explosion d'une bombe dans le magasin de M. Duvall, a depuis succombé à ses blessures. Cette horrible catastrophe, dont nous avons hier dit quelques mots, a causé dans New-York une très vive sensation.

—Le Théâtre du Park fait en ce moment de fort belles recettes avec une comédie nouvelle, intitulée *Fashion*. Cette comédie est l'œuvre d'une jeune dame qui débute au théâtre, Mrs. Mowatt. On dit qu'elle mérite son succès par une grande vérité d'observation et beaucoup d'esprit.

—Polly Bodine, cette femme qui s'est acquis l'an dernier une si triste célébrité par le meurtre de sa belle sœur et l'incendie de la maison où elle demeurait avec sa victime, subit son jugement à l'heure qu'il est. La maladie d'un des jurés aura retardé de quelques jours la conclusion du procès.

—Une nouvelle lutte à coups de poing vient d'avoir lieu à Williamsburg entre Mike Ward de New-York et un Anglais du nom de Tom Crib. Le prix était de $500. Le combat a duré cinquante-une minutes, et vingt-un tours ont eu lieu. Le vainqueur a été Mike Ward. Le vaincu Tom Crib est resté sur la place; on l'a abandonné, enveloppé dans une couverture. Quand donc songera-t-on à mettre un terme à ces combats de bêtes féroces?

CAROLINE DU NORD—Une dame agée de 80 ans, Mary West, et son petit fils, Henry Swink de douze ans, ont péri dans la maison qu'ils occupaient auprès de Salisbury, victimes d'un crime affreux. La dame West possédait chez elle quelques valeurs. Des malfaiteurs se sont introduits chez elle pour les lui enlever; elle aura probablement voulu opposer quelque résistance, et ces misérables l'auront tuée, ainsi que son petit fils; puis afin de cacher leur crime, ils ont mis le feu à la maison. Il était trop tard lorsqu'on s'est aperçu de l'incendie. Les cadavres des deux victimes ont été retirés à demi consumés des ruines de la maison et portant les traces visibles des violences qui avaient amené la mort.

Variétés.

MŒURS CHINOISES.

Réception de l'ambassade française.

Nous empruntons au Journal des Débats la relation suivante de la première entrevue du haut commissaire chinois avec M. de Lagrenée:

Le haut commissaire Ki-Ying, qui a négocié avec M. de Lagrenée, est le même qui avait conclu le traité américain avec M. Cushing. Il ne faudrait pas prendre Ki-Ying pour un barbare, et nous avons, sous ce rapport, à faire amende honorable de beaucoup de nos préjugés et de nos dédains occidentaux. Nous pourrions citer, en faveur de cet éminent Chinois, le témoignage assurément fort compétent de sir Henri Pottinger, qui disait de lui dans un banquet public à Liverpool: "Je crois qu'il n'existe pas, dans aucun pays du monde, un homme plus digne du nom d'homme d'Etat, et, en outre, de relations sociales plus intelligentes et plus agréables. Les français qui ont été en rapport avec Ki-Ying ont conçu de lui, [illegible], la même opinion.

Ki-Ying est un homme de cinquante-cinq à soixante ans, aux formes graves, aux manières aristocratiques. Il se présente en grand seigneur, habitué dès l'enfance aux usages de la cour, et l'on reconnaît tout d'abord en lui un membre de la famille impériale. Il est en effet proche parent de l'empereur. Sa parole est nette et précise, d'une rare élégance, au dire des interprètes; il est aussi un des plus habiles calligraphes de l'empire. Sa physionomie est expressive, son regard s'anime aisément, et l'on voit briller alors sur son front le signe certain d'une intelligence peu commune.

Tel est l'homme que la civilisation chinoise a envoyé au devant des représentans de la civilisation occidentale. Quand M. de Lagrenée arriva à Macao, Ki-Ying n'était pas dans cette ville; mais il écrivit au plénipotentiaire français une lettre de félicitations sur son heureuse arrivée, ajoutant que le noble empire de France, depuis le temps de la dynastie des Ming, avait été en bonne harmonie avec le Céleste Empire, et avait fait avec lui le commerce pendant trois cents ans, et qu'il comptait bien que le traité qu'ils allaient conclure augmenterait encore les bonnes relations pour mille ans. Peu de jours après, un grand seigneur chinois, Pan-se-Chen, fut faire visite à M. Lagrenée. Pan-se-Chen est le fils d'un ancien marchand hanniste (des hannistes, que les anglais appellent hongs, sont les marchands qui font le commerce avec les factories européennes); son père lui a légué une fortune immense, et il est devenu dans ces derniers temps un haut personnage.

Ayant fait un don généreux de 450,000 piastres (plus de 2 millions 250,000 francs) à ceux de ses provinces qui avaient été ruinées par la guerre des Anglais, il a reçu en récompense un titre honorifique correspondant à celui de duc, puis les insignes du bouton et de la plume de paon, et le collier de la dynastie tartare. C'est un grand-cordon de la Légion d'Honneur de ce pays-là, et, à cette occasion, il a changé le nom de son père Pan-Ying-Twa, en celui de Pan-se-Chen, dont nous ne pouvons pas bien apprécier la supériorité euphonique, mais qui, dit-on, sonne beaucoup mieux aux oreilles aristocratiques du Céleste-Empire. M. de Lagrenée reçut fort courtoisement la visite de Pan-se-Chen, qui était déjà connu de l'amiral Cécile, mais il eut soin de n'entrer avec lui dans aucune communication diplomatique, ne voulant avoir affaire qu'à Ki-Ying en personne. Le haut-commissaire, dans une seconde lettre, s'excusa des retards apportés à son voyage. Mais on était au mois de septembre, c'est-à-dire au milieu des sacrifices de l'automne: sacrifices au *très-saint docteur Confucius*, sacrifices *aux esprits protecteurs de l'Empire*. Il paraît qu'à l'occasion de ces cérémonies il y a des jeûnes et des purifications. C'était aussi l'époque de l'anniversaire de la naissance de l'empereur et celle des examens auxquels concourent plus de dix mille lettrés de la province de Canton. A cause de toutes ces circonstances, qui exigeaient sa présence, Ki-Ying annonçait qu'il n'arriverait à Macao que vers la fin de septembre.

Il y arriva, en effet, le 29. Son premier soin fut d'envoyer sa carte à M. de Lagrenée et à l'amiral Cécille. Pan-se-Chen et un mandarin appelé Tsao se rendirent chez l'interprète, M. Callery, pour régler le jour et l'étiquette des visites que se feraient les plénipotentiaires. Dans la visite que Ki-Ying avait faite à M. Cushing, le ministre américain, il paraît qu'il s'était présenté avec une suite assez mesquine et un costume plus que modeste. Le plénipotentiaire français crut devoir faire à ce sujet quelques observations. Pan-se-Chen et Tsao répondirent qu'aucun fonctionnaire chinois ne pouvait, hors de la juridiction de sa province, revêtir les ornements et les attributs habituels de sa dignité, et que de plus le jour où Ki-Ying avait eu une entrevue avec M. Cushing était un jour *néfaste* qui excluait tout déploiement d'éclat et d'appareil extérieur. Ils promirent, du reste, que si le jour choisi était un jour propice, le haut commissaire viendrait chez le ministre de France en grand cortége. Aussitôt les deux envoyés se livrèrent à une opération qu'on ne saurait guère comparer qu'au tirage des cartes; et, en présence de M. Callery, qui conservait une gravité imperturbable, ils compulsèrent l'almanach en cherchant à distinguer les jours heureux des jours néfastes, et arrivèrent à découvrir que le 1er et le 3 octobre seraient des plus propices. Le 1er octobre fut donc fixé pour le jour de la visite de Ki-Ying à M. de Lagrenée et le 3 pour celle du ministre de France au commissaire impérial.

Le lendemain, M. de Lagrenée reçut un présent fort orignal. Ki-Ying, fort affecté de ce que l'étiquette ne lui permettait pas de se montrer à Macao en grand costume, envoyait au ministre de France son portrait en pied en habits de cour, pour le dédommager de ne pouvoir le voir en personne dans toute sa splendeur. Naturellement, M. de Lagrenée ne voulut pas rester en arrière, et il fit venir immédiatement de Canton l'artiste indigène le plus renommé pour faire son portrait en grand uniforme, à l'intention de Ki-Ying. En attendant le jour de l'entrevue, le ministre de France envoya offrir ses complimens au commissaire impérial par l'intermédiaire de deux secrétaires de la légation, M. le marquis de Ferrière et M. le comte d'Harcourt. Ki-Ying les reçut avec le plus grand empressement, et se montra très-prodigue de démonstrations envers la France. Il avait avec lui son principal conseiller, Huan, Pan-se-Chen et Tsao. Tous se montrèrent des plus aimables, et firent même l'éloge des Français un peu aux dépens des Anglais et des Américains. "Ceux-ci, disaient-ils, ont les cheveux rouges et des taches jaunes sur la peau: mais vous, Français, vous avez comme nous des cheveux noirs et nos deux nations se ressemblent."

Quel bonheur, pourtant, que MM. de Ferrière et d'Harcourt aient eu des cheveux et des favoris noirs! S'ils avaient été blonds, et s'ils avaient eu des taches de rousseur, qui sait ce qui serait arrivé! Grâce à cette particularité de leur extérieur, nous avons évité le désagrément d'être regardés comme des *barbares aux cheveux rouges*. Il y a plus; il paraît que ces honnêtes mandarins étaient si enchantés de cette similitude de races, qu'ils établirent que M. de Ferrière, et M. Callery surtout, avaient une physionomie tout à fait chinoise. Ceci nous rappelle une annonce que M. Gutzlaff, auteur de la *China opened*, est aujourd'hui interprète des Anglais en Chine, faisait mettre dans les journaux anglais, et dans laquelle il était dit que l'auteur étant *doué* par la nature d'une tournure chinoise (*being gifted with a Chinese countenance*), avait eu plus de facilités qu'aucun autre pour étudier les mœurs du Céleste-Empire.

Le 1er octobre eut lieu l'entrevue des deux plénipotentiaires. M. de Lagrenée avait réuni chez lui toute sa légation en grand uniforme, ainsi que l'amiral Cécille et une partie de l'état-major de l'escadre. Les salves répétées des forts portugais et les sons du tamtam annonçaient l'approche de Ki-Ying. Son escorte, de cent cinquante ou deux cents hommes, se composait de fantassins portant les uns des piques et des lances, les autres des fusils à rouet, quelques-uns des boucliers et des carquois, tous ayant l'air de bandits. Il y avait aussi quelques cavaliers tartares montés sur de petits chevaux efflanqués, portant sur leurs épaules l'arc mongol et un long bambou armé à l'extrémité d'un morceau de bois pointu, en forme de lance; le tout précédé d'étendards et d'une musique, vraie musique chinoise, c'est tout dire. Il paraît que le sens musical du Céleste-Empire n'a pas encore eu le temps d'être amélioré par les Anglais. Plusieurs des attachés de la légation allèrent recevoir Ki-Ying à sa descente de palanquin et le conduisirent jusqu'au haut de l'escalier, où M. de Lagrenée le reçut en lui donnant la main. Tous deux prirent place sur un canapé, au-dessus duquel était placé le portrait du roi des Français, ayant en face celui du céleste empereur. Ki-Ying avait avec lui son premier conseiller Huan, trésorier des deux Kuang, place qui lui rapporte de 1 million 500,000 fr. à 2 millions par an. Le haut commissaire se montra encore prodigue de démonstrations amicales, revenant à plusieurs reprises sur la paix qui régnait depuis trois cents ans entre les deux nobles empires de Chine et de France, et sur celle qu'ils allaient conclure pour dix mille ans. La conversation s'anima par degrés; on causa de la France, de sa richesse, de son climat, et réciproquement de la Chine. On fit, en un mot, selon l'usage chinois, un cours complet de géographie.

M. de Lagrenée proposa ensuite à Ki-Ying de parcourir son appartement. Le haut commissaire, quoique Chinois, ou parce que Chinois, admira beaucoup un service de thé en porcelaine de Sèvres, présent du Roi. Un portrait de Jacquart en tissu de soie, merveilleux produit de l'industrie lyonnaise, attira aussi son admiration. Mais ce qui le toucha le plus, ce fut de voir son portrait suspendu dans un des salons. On servit ensuite une collation à la française. Ki-Ying et ses conseillers manifestèrent une préférence marquée pour les vins de Champagne et de liqueurs, et y firent largement honneur. Ces libations hospitalières ne contribuèrent pas peu à animer la conversation, qui se croisa bientôt dans tous les sens, avec une vivacité à laquelle toute la science et toute la présence d'esprit de M. Callery avaient peine à suffire. Ki-Ying conservait assez de dignité; mais Pan-se-Chen et Tsao, ayant un caractère moins officiel, se livraient à des démonstrations plus vives. Rien ne manquait au repas, pas même le bouffon; car il y avait là un mandarin militaire, Tsung, qui se livrait à des accès de joie tels, que Ki-Ying était de temps en temps obligé de le rappeler à l'ordre. Après la collation, le commissaire impérial et sa suite prirent congé, et devenu plus familier, Ki-Ying, au lieu de se contenter d'une poignée de main, embrassa à plusieurs reprises M. de Lagrenée, qui dut se prêter de bonne grâce à ses effusions.

Le surlendemain, ce fut le tour du ministre de France. M. de Lagrenée, avec toute sa légation et l'amiral Cécille se rendit chez Ki-Ying. Le haut-commissaire était logé sans façon dans une pagode, ayant fait déménager un dieu ou un saint quelconque. On sait, par la relation publiée en Amérique, qu'il avait fait de même pour recevoir M. Cushing, et avait mis à la porte, sans plus de cérémonie, les idoles et les prêtres d'un temple où il avait établi sa résidence. La légation française, pour arriver jusqu'à la pagode, eut à traverser une foule nombreuse, au milieu de laquelle s'élevaient des tréteaux chargés de musiciens. La scène avait absolument l'aspect d'une de nos foires. Des boîtes d'artifices saluèrent son approche. M. de Lagrenée fut reçu exactement avec le même cérémonial qui avait été observé à l'égard de Ki-Ying, sauf qu'au lieu d'être à la droite du haut-commissaire, il était à la gauche, qui est la place d'honneur en Chine. Le ministre de France présenta à Ki-Ying M. Lefèvre de Becourt comme consul de première classe, gérant par intérim le consulat de Canton, et dit au haut-commissaire les choses les plus honorables sur les procédés de M. de Becourt et sur la confiance dont le gouvernement lui donnait la preuve, en lui remettant la direction des intérêts commerciaux de la France dans le Céleste-Empire. Alors commença une conversation générale; on causa de tout, même des chemins de fer, jusqu'au moment où on annonça que la collation était servie.

Le repas chinois fut naturellement aussi curieux pour les Français, que l'avait été le repas français pour les Chinois. Il paraît qu'un dîner chinois commence comme un livre hébreu, c'est-à-dire par la fin. On servit d'abord le dessert. On plaça devant M. de Lagrenée un plat où se trouvaient de petits gâteaux et des bonbons de toutes couleurs, posés en forme de caractères chinois. Il fut expliqué au ministre de France que ces signes voulaient dire: "Paix pour dix mille ans." Décidément Ki-Ying tenait à ce chiffre. M. de Lagrenée mit le comble à la joie du commissaire impérial en lui demandant la permission d'emporter l'assiette et les bonbons en souvenir de son aimable intention.

Le dessert durait depuis trois quarts d'heure, les toasts se succédaient sans interruption: Tsao, le mandarin lettré, commençait à y voir trouble, et les hôtes de Ki-Ying croyaient être à la fin; ils n'étaient qu'au commencement. Bientôt, en effet, aux gâteaux et aux fruits succéda un dîner chinois dans sa pureté native: soupes aux nids d'hirondelles, holothuries, ailerons de requin, rien n'y manquait, sinon les bâtonnets classiques dont on se sert en Chine comme de pinces, en guise de fourchettes, et que les indigènes manient avec une dextérité et une vitesse inimitables. Ki-Ying avait cru devoir, par galanterie, donner à ses hôtes de vraies fourchettes occidentales. Mais les Français, que cela soit dit à leur honneur, voulurent se conduire en Alcibiades, et se faire Chinois à Macao. M. de Lagrenée réclama intrépidement les bâtonnets, qui furent distribués à tous les convives.

Cette identification patriotique confondit de joie ces honnêtes Chinois, et Ki-Ying déclara à M. de Lagrenée que dorénavant ils ne faisaient plus qu'un. On resta plusieurs heures à table, après quoi tous les convives firent le tour des appartements, où les exemples du talent calligraphique de Ki-Ying furent particulièrement admirés, au grand plaisir de l'auteur, et la légation française se retira.

Telle fut la première entrevue officielle des plénipotentiaires des deux nobles empires. Les négociations furent suivies ultérieurement dans des conférences privées et aboutirent au traité qui est déjà connu.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS

Jeudi soir, 3 avril 1845.

Il paraît qu'il y a aujourd'hui de meilleures dispositions dans le marché en coton, car les demandes ont été faites plus généralement; il en est résulté des ventes s'élevant à 7000 balles aux prix antérieurs; dont la plus grande partie pour compte de maisons anglaises.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississippi		*Tennessee et N. Alabama*	
Inferior	4 ¾ @ 5	Trash & Inferior	00 @
Ordin. to good ord	5¼ @ 5¾	Ordinary	00 @
Middling	6 @ 6¼	Middling	00 @
Good Middling	6½ @ 00	Good Middling	00 @
Middling Fair	00 @ 6¾	Middling Fair	00 @
Fair	7 @ 7½	Fair	00 @
Good fair	7½ @ 8	Good fair	00 @
Good & fine	00 @ 00	Good & fine	00 @

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Barque Rockingham, Nichols, New York, J P Whitney & co
Barque Carmen, Lavenga, Havane, Reynaud & Fallon
Brick Chinchilla, Robinson, New York, Jenkins & Tigler
Brick Carleton, Jameson, New York, Ricker & Pearson
Goel Creole, Search, Sisal, A Capdevielle.

ARRIVES.

Navire Maryland, Rason, de Liverpool.
Navire Jane Ross, Crabtree, du Havre.
Navire Charlotte, Tripe, de Boston.
Steamer Yazoo, Wright, de Shreveport.
Steamer Rainbow, Selleck, de Bayou Sara.
Steamer Brilliant, Hart, de Bayou Sara.
Steamer Luda, Clark, de Vicksburg.
Steamer Fashion, Fullerton de Mobile
Steamer Belle of Arkansas, Keeling, de Camden.
Steamer Marie, Dunica, de St Louis.
Steamer Express Mail, Cassaway, de Cincinnati.

DERNIÈRES DATES.

Boston	mars 25	Londres	mars 3
New York	mars 25	Liverpool	mars 4
Philadelphie	mars 26	Paris	mars 1
Baltimore	mars 27	Havre	fev 28
Washington	mars 27	Bordeaux	fev 15
Charleston	mars 29	Vera-Cruz	fev 12
Havane	mars 19	Mexico	fev 15
Galveston	mars 10	Tampico	mars 1

☞ Il est à regretter que tant de personnes endurent les plus grandes souffrances par des maladies qui peuvent être facilement guéries plutôt que d'essayer un remède, mais ils crient au charlatanisme. Parmi cette classe d'incrédules se trouvent particulièrement ceux qui sont attaqués de Rhumatismes, qui peuvent être guéries par l'usage du LINIMENT DE HEWS et l'Elixir Végétal Indien qui est vendu au No 59 rue Poydras.

BANQUE DE LA LOUISIANE. Nouvelle Orléans, 3 avril 1845. UNE assemblée des actionnaires de cette banque aura lieu à la maison de Banque, le samedi, dix de mai prochain, à midi, pour délibérer sur un Acte pour faire revivre et amender les divers actes de Législature, ayant trait au réglement des dettes propres de l'Etat, et pour d'autres objets, approuvé le 10 mars 1842. Par ordre de la direction. 4 avril—☞ WM. E. LEVERICH, Caissier

LEGION DE LA LOUISIANE. MESSIEURS les Officiers commandant les diverses compagnies de la Légion, sont prévenus qu'une distribution des sommes allouées à ce corps par l'Etat et par la Seconde Municipalité, pour l'année 1844, leur sera faite par le soussigné samedi prochain, cinq du courant, à cinq heures de l'après-midi, rue des Remparts, entre les rues Toulouse et St. Louis. Nouvelle Orléans, le 3 avril 1845. G. A. MONTMAIN, Quartier-Maître de la Légion de la Louisiane. 4 avril—3

A VENDRE chez le soussigné: 30 barriques bon vin rouge de ménage, fouetté et soutiré, prêt à être mis en bouteilles; 40 demi barriques vin blanc, Haut Barsac; 10 quarts eau de vie J. J. Dupuy, 4me preuve, de 29 galons chacun, ayant droit au drawback. L. MAUREAU, 4 av—3 No 8, Vieille Levée

MAGASIN D'EPICERIES A VENDRE. LE contenu du magasin d'épiceries situé à l'encoignure des rues Royale et Quartier. Le tout pour être vendu en entier. Si d'ici à lundi le magasin n'est pas vendu, on le détaillera à l'encan lundi prochain, le 7 du courant, à 4 heures de l'après midi, par H. S. Saucier, encanteur. 4 av

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE. PARTI marron de chez le soussigné, le nègre nommé LUCIUS, agé d'environ 24 ou 25 ans, environ six pieds de hauteur, parlant l'anglais et le français et cambré de la jambe droite. Dix piastres de récompense seront données à quiconque le conduira dans une geôle, et en donnera avis à son maître à Plaquemines, paroisse Iberville. Bayou Plaquemines, 16 mars 1845. 4 av—3 THOMAS HEBERT.

GRAINE DE COTON. 1000 boisseaux Graine de coton du Mexique, acclimatée qualité supérieure, et 1500 boisseaux du Petit Golfe, à vendre à bas prix, par 4 av WM. DINN, 11 Commune

POIS—50 boisseaux pois de la Caroline, de qualité supérieure, à vendre par WM. DINN, 4 av 11 Commune

---

M. l'Editeur: Veuillez prié de recommander les personnes suivantes comme candidats à l'élection municipale qui doit avoir lieu lundi 7 avril prochain:

Pour le Conseil général. M. CRUZAT, A. PILIE. J. W. ZACHARIE, L. EYMA.

ALDERMEN. 1er. district—1ère. municipalité. A. D. CROSSMAN, EUG MUSSON, A. GRAILHE, J. J. ISNARD. 2nd. District. NICOLAS GURLIE, EDOUARD FORSTALL.

MM les Editeurs, Veuillez annoncer que M. RICHARD HAGAN, cédant à la sollicitation d'un grand nombre d'électeurs du Premier District, Première Municipalité, a consenti à se porter candidat pour la place d'Alderman à la prochaine élection. Un grand nombre de Votans.

Messrs. les Editeurs, Veuillez annoncer que M. GEORGE K. ROGERS est soutenu comme candidat à la place d'alderman du premier district, première municipalité, par Un grand nombre de votans indépendans.

Messrs. les Editeurs, Veuillez annoncer dans votre journal, que la plupart des votans du quatrième district de la première Municipalité soutiendront M. François CORREJOLLES, comme candidat à la place d'Alderman pour représenter ce district. PLUSIEURS VOTANS

Mrs. les Editeurs de l'Abeille. Veuillez bien, Messieurs, annoncer dans votre estimable feuille, M. JOSEPH MATHIEU MAUREAU, comme candidat à la place d'Alderman du 4me district de la première municipalité pour la prochaine élection d'avril. Plusieurs Votans du District.

Mr. l'Editeur, Ayez la bonté d'annoncer M. JULES BENIT comme candidat pour la place d'alderman du 4me. district 1ère municipalité. Un grand nombre de votans.

Mrs les Editeurs, Veuillez annoncer de la part d'un grand nombre de votans du cinquième district de la première municipalité, que M. A. L. MICHEL sera soutenu à la prochaine élection comme alderman pour représenter ce district. Grand nombre d'amis des deux Partis.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. J. A. BLANC comme candidat pour la place d'Alderman du 1er District, 2me Municipalité, à la requête de Plusieurs Taxables.

Messieurs les éditeurs de l'Abeille. Veuillez annoncer M. PETER L. B. DUPLESSIS comme candidat indépendant, pour représenter le Cinquième District, dans le Conseil de la Première Municipalité. Il sera soutenu par La majorité des votans.

☞ La barque GENESEE, capitaine Minott, de New York, est maintenant en déchargement vis à vis la Monnaie, les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la levée, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. 3a HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

☞ La barque JANE E. WILLIAMS, capitaine Parker, de New York est maintenant en déchargement en face de l'hôtel de la Monnaie. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. 3 av HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

☞ Le navire ST. MARY, capitaine W Foster, de New York, est maintenant en déchargement en face du marché aux legumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée. J. W. STANTON & Co. 3 avril encoignure Magazine et Lafayette

☞ Ni le capitaine ni les consignataires du navire Autrichien, Elisawetta, capt Craigievich, ne seront responsables des dettes que l'équipage du dit navire pourra contracter. BLANCHARD EIMER & Co. 1avril 24 Bienville

☞ Le navire Narragansett, capt. Destebecho, du Havre, commencera demain à décharger son fret. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises autrement elles seront envoyées à la douane à leurs frais. 31 mars—3 F. FOUTZ, 23 Douane

FARINE—158 barils farine superfine, en débarquement du steamer Maria, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 4 av 79 Tchoupitoulas

ARTICLES DE PECHE—Hameçons de Limerick et Kerby et autres; fil de lin, [illegible], coton, bouées, [illegible] de pêche, à vendre en magasin, par W. A. RYAN 4 av [illegible] rue Chartres

CAPSULES, BOURRES & POUDRE—Des meilleures manufactures anglaises, ainsi que d'autres articles à l'usage des chasseurs, à vendre en magasin, par W. A. RYAN, 48, rue Chartres 4 av

COUTELLERIE—Consistant en couteaux et fourchettes à manches d'ivoire, corne et os, par jeux ou par douzaines, couteaux de poche et canifs, rasoirs de Wade et Butcher, à vendre en magasin, par W. A. RYAN, 48, rue Chartres 4 av

SUPERBES FUSILS DE CHASSE & CARABINES—En magasin et à vendre par W. A. RYAN, 48, rue Chartres 4 av

BEURRE—10 barillets beurre frais de l'Ouest, en débarquement et à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 4 av 82 Tchoupitoulas

LANGUES DE BŒUF—3 barils en débarquement et à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 4 av 82 Tchoupitoulas

TOILE et Corde d'Emballage—400 pièces, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 4 av 82 Tchoupitoulas

CHANGE sur Paris ou Bordeaux, à vendre par 19 fev CHS DUFOUR 71 Conti.

Magasin de Bijouterie, &c.

☞ Par suite de circonstances imprévues, l'ouverture de mon nouveau magasin annoncée pour aujourd'hui, est ajournée jusqu'à Lundi prochain, 7 du courant. 3 avril—3 C. REDON.

C. REDON a l'honneur d'informer le public que le 7 avril, il ouvrira à grands frais un magasin, [illegible] contenant l'assortiment le plus considérable et le plus élégant d'objets de fantaisie que l'on puisse trouver aux Etats Unis. On trouvera constamment dans ce magasin: Un assortiment de bijouterie de tout genre, d'argenterie, de montres, pendules, bronzes, porcelaines, verreries, [illegible], fusils, pistolets, et articles de fantaisie de toute espèce. Il sollicite le patronage des habitans de la seconde Municipalité, l'assurant qu'il est déterminé à mériter la faveur des acheteurs par le bas prix de ses marchandises et leur qualité supérieure. Aux patrons des première et troisième municipalités, il adresse ses sincères remerciements de la confiance dont ils l'ont honoré, en les priant de lui continuer leurs pratiques. Nouvelle Orléans 1er avril 1845. 3 av—

UN billet de $300, tiré par Mme Annette Sauder, [illegible] de Nicolas George à l'ordre d'Antoine [illegible], daté du 1er nov. 1841, payable à 4 mois de date, [illegible] J. B. Marie notaire public [illegible] d'Orléans. 3 avril—3 G MUSSON

DEMANDE—Une femme de chambre pour faire son service [illegible] d'une petite famille [illegible] la préférence à une femme parlant anglais et français [illegible] adressée M. 93, [illegible].

A VENDRE—UN CAFE situé dans les Magasins Rouges, Marigny, 3ème municipalité; [illegible] Pour les conditions s'adresser sur les lieux. 3 av—6

Habillements d'Eté,

A Bon Marché.

LES soussignés offrent en vente leur assortiment d'articles pour la saison d'été: Habits, redingottes et paletots en gingas et coutil de fil. Habits, redingottes et paletots en merinos de diverses qualités. Pantalons coutil fil, dessins nouveaux etc. Pantalons mérinos noir. Gilets de dessous, chemises de toile, caleçons do., cravattes jaconats, bretelles, gants, chapeaux, parapluies, etc. chez BATAILLE & BIGEY, 6 Chartres. 3 av Encoignure de Bienville

DIVERS—200 barils blanc de plomb pur, No 1 et 2 à l'huile; 600 dito peinture verte impériale; 200 dito vert permanent; 5 dito vert de Paris, sec; 5 caisses vert de Paris qualité extra, en boîtes de ferblanc; 10 barils brun d'Espagne; 10 dito chrome jaune; 10 dito rouge de Venise; 10 barillets litharge; 10 dito rouge de plomb, à vendre en magasin, par W. F. VREDENBURGH & Co. 3 av 30 Vieille Levée

EAU-DE-VIE 4me preuve, de J. J. Roussé, dans les magasins de la Douane et à vendre par RAYMOND CAHUZAC 3 av 34, Vieille Levée

PRUNES sèches—Dernièrement reçues de Bordeaux par l'Amérika, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 3 av 34, Vieille Levée

PAPIER à lettres français, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 3 av 34, Vieille Levée

CIGARES—Regalias et Milares de différentes marques connues, reçus de la Havane, et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 3 av 34 Vieille Levée

MORUE—200 caisses belle morue, à vendre en magasin, par HARVEY & COOLIDGE, 3 av 26 et 28 Gravier

SEAUX peints—100 douzaines en débarquement du navire Rowland, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 3 av 26 et 28 Gravier

AMANDES—20 barils sans coques, en débarquement du navire Rowland et à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 3 av 26, et 28 Gravier

HARENGS—400 caisses harengs fumés, à vendre en magasin par HARVEY & COOLIDGE, 3 av 26 et 28 rue Gravier

MORUE—150 caisses belle morue blanche, à vendre en magasin, par HARVEY & COOLIDGE, 3 av 26 et 28 rue Gravier

BEURRE de Goshen—45 barillets et demi barillets, excellente qualité, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 3 av 26 et 28 Gravier

PAPIER à Enveloppe—500 rames, large et medium, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 3 av 26 et 28 Gravier

LIQUEURS—300 barillets de 3 à 10 gallons, cerises, [illegible] à vendre en magasin, par HARVEY & COOLIDGE, 3 av 26 & 28 Gravier

FROMAGE—100 caisses, à vendre en magasin, par HARVEY & COOLIDGE, 3 av 26 & 28, Gravier

NEGRE CHARPENTIER—A vendre un excellent charpentier, s'adresser à HARVEY & COOLIDGE, 3 av 26 & 28, Gravier

CIDRE DE NEWARK—75 barils de choix, à vendre par FOSDICK & BRO. 74 Camp 2 av

HUILE—2000 gallons huile de blanc de baleine d'hiver, à vendre par FOSDICK & BRO, 2 av 74 Camp

EAU DE VIE et Genièvre—25 demi pipes cognac et 10 pipes genièvre, marque du Cygne, à vendre par 2 av FOSDICK & BRO. 74 Camp

BOTTES, Souliers et Brodequins—127 caisses, en débarquement de la barque Warwick, à vendre par 2 av R G HOBBS, 12 Douane.

MAGASINAGE.—On reçoit en magasinage, des vivres, le sel et autres marchandises d'encombrement dans les magasins Washington, 3ème municipalité; sans charges de charroi et à un taux très modéré. Les marchandises déchargées dans ces magasins, seront délivrées à bord des batimens ou bateaux à vapeur, sans frais de charroi. Le tabac sera reçu emmagasiné et chargé, comme de coutume. S'adresser à A. GORDON, WYLIE & Co. 8 nov 64, Bienville.

On désire trouver à louer ou prendre à bail au mois de novembre prochain, deux maisons de famille, touchant l'une à l'autre. Elles ne doivent pas être hors de la première municipalité, et l'on tient à ce que les pièces en soient spacieuses. On voudrait ne payer que $600 à 700. S'adresser par lettre à F. No. 26, que l'on déposera à la poste. 31 mars—3

LE JOURNAL DES JOURNAUX ET L'ECHO DES FEUILLETONS.

AVIS

JOURNAL DES JOURNAUX.—No 1—trois nouvelles—Les filles de Ribera, par Hip. [illegible]. Les diamants de la princesse Palatine par [illegible] des Essarts—Gabrielli par J. Janin.

GRAVURE—Une scène des filles de Ribera. Une jolie gravure de modes coloriée pour dames.

L'ECHO DES FEUILLETONS—Le chevalier d'Harmental, par Alex. Dumas. Ce roman historique passe pour le chef d'œuvre de cet auteur. Cet ouvrage comprend 4 vol. in 8o. coute à Paris, à la librairie de Dumont, Palais-Royal $6 [illegible]. Ce sera donc une bonne fortune pour les souscripteurs de l'Echo des Feuilletons dont l'abonnement, n'est que de $3.

LOUIS XIV ET SON SIECLE—La fin du 1er volume et les premières livraisons du deuxième.

L'administration de Paris voulant mériter de plus en plus l'encouragement qu'elle a reçu dans la création du Journal des Journaux, a fait les plus grands sacrifices, pour améliorer les gravures de [illegible] et de mode ce journal. M. DE LA PLACE, Directeur. 4 av Au bureau de l'Abeille.

Sous presse: PARODIE DU JUIF ERRANT, Par Charles Papillon et Louis Haut. LES soussignés, éditeurs de l'Entr'acte, [illegible] reçu de Paris le premier [illegible] de cet ouvrage expédié aux Etats Unis, annoncent au public qu'ils en ont entrepris la publication par Livraisons. Cette Parodie est en dix parties et sera divisée en une vingtaine de Livraisons, formant un beau volume in-8o, orné de 300 gravures, taillées sur bois, à la Nouvelle Orléans, par MM Shields et Hammond. La première Livraison paraîtra lundi prochain, 7 du courant, et sera suivie toutes les semaines d'une Livraison entière ou d'une demi Livraison, autant que le permettra le travail des graveurs. On pourra s'en procurer chez Victor Hébert, rue de Chartres. 4 av HERON & BAUCHET.

GRANDE REDUCTION DE PRIX, Wiotte & Sallé.

MARCHANDISES SECHES au prix coûtant, en gros et en détail, dans les deux magasins, rue de Chartres, Nos. 28 et 54. 31 mars—1 m

OFFICIEL. Bureau de l'Auditeur des ventes à l'encan, Nouvelle Orléans le 1er. avril 1845. Conformément à la première section d'un acte intitulé: "acte pour créer la place d'Auditeur aux ventes à l'encan dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets", approuvé le 15 mars 1839. Je certifie que les personnes suivantes ont été nommées encanteurs dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans et qu'elles se sont dûment conformées aux dispositions du dit acte—savoir:

A. Abat,	L. A. Garidel,
J. B. Bleache,	John Hewlett,
M. Barnett Jnr.	Wm F. Hyde,
J. A. Bonneval,	Jos. Le Carpentier,
W. Berger,	Jacob Levy,
John M. Bach,	Geo. Legendre,
J. W. Behan,	C. A. Lalouze,
Peter Conea,	Charles Maillet,
F. M. Crozat,	J. A. Noble,
Felix Connolly,	F. R. Pettpain,
L. E. Charbonnet,	John P. Phillips,
A. Duvall,	H. H. Saucer,
Josh Dupass,	Claude Samory,
F. Fernandez,	P. E. Tricou,
Anthony Fernandez,	Norbert Vignié,
J. W. Forness,	C. C. Whitney.

E. TOLEDANO, Auditeur. 1 avril—4

Ate. BARRAUD, Coiffeur, Encoignure Royale et Orléans, No. 203. A L'HONNEUR d'informer les Dames et Messieurs qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un grand assortiment de parfumerie et autres articles, et voulant partir pour France, il est déterminé à vendre à très bon marché et même au prix coûtant; on trouvera chez lui un joli assortiment de cravattes, [illegible] pour hommes, chemises toile, devant batiste, bretelles, cannes, cravaches, gants pour hommes, gants pour dames, mitaines pour dames, éventails, ombrelles, [illegible], lingerie, foulards, poupées et autres jouets d'enfants, fleurs et [illegible], pour voyage dito de [illegible] et autres parfumeries, broderies et postiches en cheveux. [illegible] Barraud pour faits nouveaux les cheveux. 1 av—6

ATTENTION. LE Collecteur des taxes imposées en vertu des lois en vigueur, par le jury de police de la paroisse Jefferson, notifie toutes personnes sans distinction [illegible] intéressées aux dites Taxes, [illegible] qui sont exigibles [illegible] à la Maison de l'Hotel de Paroisse, en Lafayette [illegible] depuis 9 A. M. à [illegible] P. M. Paroisse de Jefferson, 10 mars 1845. V. LIVAUDAIS, 24 mars—3 m Collecteur.

ON désire trouver une personne bien versée dans les affaires pour obtenir des commandes de briques. [illegible] S'adresser par lettre à la boite L. No 63, bureau de la poste. 2 av—☞

SANGSUES.

M. TRASPORESI, prévient le public qu'il a transporté son établissement, [illegible] No 97 [illegible] rue Royale et Bourbon. Il continuera comme par le passé à fournir et poser les sangsues aux prix de trois piastres la douzaine. 1 avril

SARDINES—2000 boites et demi boites sardines à l'huile de la marque de Chatelain Jne et Basset, reçues par les navires Columbiana du Havre et de l'Amérika, de Bordeaux. 500 boites et demi boites petits pois de la marque de Chatelain Jne et Basset, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 1 av—15 24 Bienville

COUVERTURES—50 balles couvertures françaises de trois points, de Montpellier vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 1 av—15 24 Bienville

CAFE RIO—A bord—5000 sacs, formant le chargement du navire Warren. Forbes, à vendre par GEO. GREEN & BROTH, 94, Gravier

CAFE RIO—1000 sacs d'excellente qualité, chargement de la barque [illegible] en débarquement et à vendre par GEO. GREEN & BROTH, 94 Gravier 1 av

BOTTES, Souliers, Brodequins—146 caisses en débarquement du navire Lyons, à vendre par R. G. HOBBS, 12 Douane 1 avril

SAVON—10 caisses savon Winchester, No 1, 25 do do Eagle, en débarquement du navire Lyons de Boston, à vendre par J. F. BERGIER & Co, 1 avril 24 Vieille Levée

CHANDELLES—20 caisses marque Johnson à vendre par J. F. BERGIER & Co. 1 avril 24 Vieille Levée

DIVERS—50 barriques porter de Londres en bouteilles; 50 demi barils ale d'Ecosse, en dito; 100 barils eau de vie de Nord; 110 preuve, 110 dito genièvre dito, 40 dito eau de vie de pêche de Baltimore, 40 dito vieux whiskey de Monongahela, qualité supérieure; 45 demi barils dito dito; 45 barils vieux whiskey de Bourbon, 10 dito rum, à vendre par SMITH BRYAN, 1 av 29 Douane

GOUDRON—80 barils en débarquement de la barque Parnie et à vendre par ROBERTS & HALL 1 avril 75 Magazine

CHANDELLES—15 caisses Solar, article nouveau, dernièrement reçu et à vendre par ROBERTS & HALL 1 avril 75 Magazine

LIQUEURS du pays—Rhum, Eau-de-vie, Genièvre, alcohol et esprits neutres, de différentes preuves, à vendre par ROBERTS & HALL, 1 avril 75, Magazine

S[illegible] boites et barils sel américain et anglais pour [illegible] ROBERTS & HALL, 1 avril 75, Magazine

$1,000 DE RECOMPENSE. IL a été volé ou escroqué, au Waverly House, à la Mobile, ou pendant son voyage de la Mobile ici, à bord du steamboat Fashion, lundi au soir, 27 courant, **5,700 piastres** en billets des banques de la Nouvelle-Orleans, parmi ces billets s'en trouvaient deux de $500 et $100 en [illegible] principalement en billets de 50 et $100. La récompense ci dessus sera donnée à quiconque découvrira le voleur et fera retrouver l'argent. EDWARD WISE, Diamond's Row, 31 mars—6 No 6, rue Tchoupitoulas.

AVIS est par le présent donné aux acquéreurs, ou à leurs ayants droit, de terrains de la succession de feue Dame Félicité Loutie, décédée veuve Pierre [illegible], provenant des adjudications faites par [illegible], encanteurs, le 13 juin 1835, d'avoir à se présenter dans les dix premiers jours du mois d'avril prochain (1845), à l'office de M. Octave de Armas, notaire public à la Nouvelle Orléans, à l'effet de s'acquitter du "Sixième" du prix des dits terrains, qui revient à la mineure Augusta Fagot, lequel, ainsi qu'il est stipulé dans les dits actes de vente, est payable en tout mars courant, ensemble avec un intérêt à six pour cent l'an. F. proc. AUGUSTE FAGOT, Tuteur. 31 mars—10 ROSEMOND DE ARMAS.

Hopital de Charité, Nouvelle Orléans, 26 mars 1845. AVIS est par le présent donné qu'une élection de deux chirurgiens-visiteurs, et de huit médecins-visiteurs dont le terme de service a expiré, aura lieu le lundi 7 avril. Les demandes par écrit devront être laissées au bureau du commis jusqu'au jour de l'élection. Par ordre. 31 mars—7 H. BIER, secrétaire

LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, reçues de Bordeaux et de Marseille, par les derniers arrivages: 250 quarts vin imitation Porto. 10 pipes vieux Madère. 160 barriques vin ordinaire de Bordeaux. 20 barriques vin pour familles. 250 paniers huile vierge en bouteilles. 100 do do petites bouteilles. 200 caisses savon de Castille. 75 do absynthe. 50 do liqueurs assorties, à vendre par 31 m P. LONGIS, 116 Royale

LIMONS—50 caisses limons, à vendre par 31 m P. LONGIS 116 Royale

BOUCHONS—150 milliers bouchons pour bière, à vendre par P. LONGIS. 116 Royale

A VENDRE par NORCROSS & FOSDICK, No. 40, rue Gravier, 25,000 sacs en pièce de 4 1/2 à 5 1/2 pouces; 1000 caisses thé de diverses qualités, 1000 caisses savon de Winchester; 200 caisses chandelles, 100 barriques riz; 900 sacs café vieux Java, 400 sacs café de la Havane; 300 barils maquereaux No. 3; 200 caques dito No. 1; 300 sacs poivre; 100 sacs piment; 40 caisses [illegible]; 50 barriques mélasse, 20 [illegible] baleine [illegible]. 31 mars

TOILE à voile—80 balles à vendre par F. VREDENBURGH & Co. 31 mars 30, Vieille Levée

INDIGO—17 surons excellent Caracas, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co. 31 mars 30, Vieille Levée

EAU DE VIE de Cognac—18 quarts de J J Dupuy et Castillon, 4me preuve, importés par le navire Amérika, de Bordeaux, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co. 31 m 30 Vieille Levée

VIN ROUGE—80 barriques de diverses marques, 400 caisses de 12 bouteilles chaque, de 100 caisses vin Haut Sauterne; 60 paniers Champagne, marque de la clé, à vendre par W F VREDENBURGH & Co. 31 mars 30 Vieille Levée

HUILE de baleine &c.—10,000 gallons huile pure, 1000 do huile blanchie, 1000 do huile d'éléphant blanchie d'hiver, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co. 31 m 30, Vieille Levée

SAVON—100 caisses Nos. 1 et 2, de Boston à vendre par W F VREDENBURGH & Co 31 mars 30 Vieille Levée

CAFE—300 sacs café vert, Havane; 1500 sacs Rio, et Domingue et Java, à vendre par FRANCIS LAMPRE, 17 mars 27 Vieille Levée

TABAC en Feuilles, de la Havane et de Cuba—300 balles excellent, capes et tripes, à vendre par FRANCIS LAMPRE, 17 mars 27 Vieille Levée

ARROWROOT et Amidon—35 barils, à vendre en magasin par FRANCIS LAMPRE, 17 mars 27 Vieille Levée

INDIGO—8 surons excellent indigo bleu, à vendre par FRANCIS LAMPRE, 17 mars 27 Vieille Levée

CIGARES de la Havane—75 milliers Regalias, la Rosalind, la Norma, et autres marques et qualités, à vendre par FRANCIS LAMPRE, 17 mars 27 Vieille Levée

---

BATAILLON D'ARTILLERIE. Nlle. Orléans, le 31 mars 1845.

TIR A BOULET. LE Bataillon procèdera au tir au [illegible] 12 avril courant, à 8 1/2 heures du matin, [illegible] sur la levée [illegible] l'habitation Hopkins, à Gentilly, et commencera le tir le 13 à six heures [illegible] du matin. Grande tenue d'hiver, armement complet, réunion à l'Arsenal. Les batteries sortiront attelées de deux chevaux par voiture. On profitera de cette prise d'armes pour procéder à l'élection de Messieurs les membres du Comité pour l'administration du corps pour l'année finissant le 31 mars 1846. Par ordre du major, F SAUTON, adj. major.

AVIS. MESSIEURS les Canonniers sont respectueusement invités, afin d'éviter tout [illegible], de se rendre pour le dit jour, 13 avril, [illegible] sur la susdite habitation Hopkins. F SAUTON, adj major.

Messieurs les membres honoraires ainsi que Messieurs les invités sont informés que des arrangements ont été pris avec la compagnie du rail road Pontchartrain et que des chars partiront pour cette circonstance, toutes les demi heures, depuis 8 heures du matin jusqu'à midi. 1 av

DES propositions pour une batisse à l'hôtel de Carrollton, seront reçues jusqu'au [illegible] avril, à midi, au bureau de la compagnie du rail road de la Nouvelle Orléans et de Carrollton, à l'encoignure des rues Carondelet et Canal, où le plan et les détails peuvent être vus. 26 mars

CONSULAT DE FRANCE. AVIS MENSUEL—Avril 1845. SONT invitées à se présenter à ce Consulat pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A: André Charles, Arnoult François. B: Bonicard (la famille), Bisset, Barthelemy, Bouguelle Philippe, Blanchard Bertrand. C: Chauvel Amand Justin, Culbertson avocat, César Louveau [illegible], Corne. D: Deschaux époux, Dumarest [illegible], Dezauglas Laurent. E: Engelsheim, frères. F: Favre François, Fourie, Jean Marie, Foillard & Bellocq. G: Gérard Antoine. H: Hagen Jacques, Herauld Philemon, Hoin ou Chotin, [illegible], Hamilton Marguerite, Mlle. I: Isabelle Jean Baptiste. J: Jourdan frères, Jaubert [illegible], Jurlier, [illegible]. K: Klein [illegible]. L: Larocque, [illegible], Lumière Louis François, Lasalle Pierre, La Ferrière (le comte de). M: Monié, Martin [illegible], Marmonier Philippe. N: Nicolas Anselme. P: Potier Gillet, Perrodin François, Perret [illegible], Prébois Joseph Paul, Pellous [illegible]. R: Roché, Raymond (Mr) Silvain. T: Tertian, Hyacinte, Thierry Auguste. V: Verneau, Vaillegrand époux, Verger François, [illegible] Auguste avocat.

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après midi. 1 avril

PUBLICATIONS NOUVELLES! REÇU par le navire Narragansett du Havre et en vente chez V. HEBERT, libraire, rue de Chartres: Histoire du peuple de Paris; [illegible] Diable à Paris; Etrangers à Paris; [illegible] populaires de la France; Magasin Pittoresque de 1844, do complet; Mœurs des Familles de 1844, [illegible]; Voyage en Amérique; Charges Parisiennes; Mœurs Algériennes; Album à la mode; [illegible]; Juif Errant, Parodie. Mystères de la Russie, Mystères de l'Inquisition, Art de fumer, [illegible]; Dumas—la fille du Régent; [illegible]; George Sand—Jeanne; [illegible]; Dictionnaire français anglais, 2 gros volumes [illegible]; Sue—Le Juif Errant illustré [illegible]; Manuel du Droit Romain, [illegible] Histoire des Religions [illegible] Pittoresque pour 1845; Théorie de l'Artillerie [illegible].

PUBLICATION A BON MARCHE. MAGASIN PITTORESQUE de 1845—Les quatre premières livraisons sont présentement en vente à 6 1/4 la livraison chez 31 m V. HEBERT, [illegible] rue de Chartres

JUIF-ERRANT ILLUSTRE. LES 15 premières livraisons du Juif Errant, par E. Sue, illustré par Gavarni, en vente chez 3 m V. HEBERT, 49 rue de Chartres

LE JUIF ERRANT.

LA SEIZIEME livraison du Juif Errant, par Eugène Sue, auteur des Mystères de Paris, [illegible] édition de la SEMAINE LITTERAIRE, est présentement en vente chez VICTOR HEBERT, Agent, [illegible] rue de Chartres. N. B.—Il reste encore quelques [illegible] des Mystères de Paris, édition française illustrée, en deux beaux volumes. Aussi—Quelques exemplaires [illegible] édition américaine en un volume. Prix $2. 3 avril

F. A. J. LA COSTE, rue Royale, offre à vendre à des prix très modérés, les articles suivants, en débarquement des navires Narragansett et Taglioni: [illegible] Cols [illegible] en mousseline, brodés et garnis; Manches en mousseline brodée [illegible] dentelle, Mouchoirs batiste brodés, à ourlets, à jour [illegible] de couleurs et pour enfans, mouchoirs chiné. Shalls et écharpes en barège [illegible], hautes nouveautés; [illegible] Barèges pour robes, couleurs et demi deuil. [illegible] Drap d'été et mérinos noirs, [illegible] couleurs; Bas en coton [illegible] pour dames; Chaussettes [illegible]; Chapeaux en paille d'Italie pour Dames, [illegible] Bretelles de toutes qualités. Rubans taffetas et satin, unis et façonnés. Etoffes à rideaux, [illegible] Boutons en nacre, de toutes qualités et grandeurs. Aiguilles, [illegible] Eau de Cologne, pommade, crème de Perse, moelle de bœuf, [illegible] 1 av

DIVERS—150 pièces et rouleaux toile et toile d'emballage; 100 balles ficelle, [illegible] whiskey rectifié; [illegible] à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co. 31 m [illegible] Tchoupitoulas.

A VENDRE à des conditions avantageuses, une [illegible] la troisième municipalité, s'adresser à EUG. BOUCHEREAU, [illegible] 10 St Louis. 29 m

FARINE—500 barils marque de l'Ohio, de choix, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 82 Tchoupitoulas

SUIF—Un petit lot à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 31 m 82 Tchoupitoulas

SAVON—20 caisses, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 31 m 82 Tchoupitoulas

CHANDELLES—40 caisses chandelles de composition de Gross et Dietrich, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 31 m 82 Tchoupitoulas

AMIDON—40 caisses, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 31m 82 Tchoupitoulas

PLOMB EN BARRES—10,000 livres, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 31 m 82 Tchoupitoulas

RAISINE—337 barils, en débarquement du brick Victorine de Baltimore, à vendre par FOSDICK & BRO, 74 Camp 31 m

GRAINES—600 barils de toute première qualité, à vendre par G & R BUCHANAN & Co. 29 mars

HUILE DE TANNEURS—21 barils, à vendre par 29 m FOSDICK & BRO. 74 Camp

THE—150 caisses de 12 livres Young Hyson, [illegible] paquets poudre à canon, à vendre par 29 m FOSDICK & BRO. 74 Camp

BOUCHONS de France, qualité supérieure, en sacs de 1000, 500 & 250 à vendre par 29 m REYNAUD & FALLON, 81 Tchoupitoulas

VEAUX cirés. Tiges et avant pieds—En débarquement du Taglioni, du Havre; [illegible] de première grandeur; Tiges et avant pieds à vendre par TALAMON FRERES, 44 rue de Chartres. 29 mars

SEINES! SEINES! SEINES! EN débarquement du Taglioni, du Havre—Seines à pêcher de toutes dimensions, à très petites mailles, pour crevettes, à vendre par TALAMON FRERES. 29 m 44 rue de Chartres.

CHAPEAUX de Paille—Les soussignés reçoivent par le Taglioni, du Havre—le complément de leurs chapeaux de paille d'Italie, pour hommes et enfants. Ils continueront à les vendre à très bas prix 29 m TALAMON FRERES, 44 Chartres.

ARTICLES en jais—En débarquement du Taglioni, du Havre; Peignes, colliers, bracelets et épingles en jais, à vendre par TALAMON FRERES, 29 m 44 rue de Chartres.

MOUCHOIRS imitation madras, en débarquement—400 douzaines mouchoirs imitation madras, reçus en consignation par le Taglioni, du Havre; à vendre par 29 m TALAMON FRERES, 44 Chartres.

SAC[illegible]—chargement du navire London, d'importation directe, à vendre par 29 m G. GREEN & BRO 94 Gravier

CORDAGES de Manille—D'un pouce et demi, à vendre par G. GREEN & BRO. 29 m 94 Gravier

VIN de Champagne—De quatre [illegible] marques, d'importation directe, à vendre par G. GREEN & BRO. 29 m 94 Gravier.

COUVERTURES—De trois points, [illegible], d'importation directe, à vendre par G. GREEN & BRO 94 Gravier.

CAFE RIO—5400 sacs de première qualité, [illegible] chargement de la barque [illegible], venant d'arriver, et à vendre par GEO. GREEN & BRO 29 m 94 Gravier

SUCRE—Havane brun, à vendre, en magasin, par J M CABALLERO. 29 m 35 Vieille Levée

TABAC en feuilles—Excellent Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, à vendre en magasin par J M CABALLERO 35 Vieille Levée

CIGARES Principes Véritables et de la marque du steamboat, de Villegas et Ramires, à vendre en magasin par J M CABALLERO, 35 Vieille Levée

CIGARES de la Havane—1,500,000 de toutes les qualités et genres, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 35, Vieille Levée

FROMAGES—Gruyères pâte grasse, Neufchatel de Savoye, Hollande tête de Maure, do pâte grasse; do Goshen, [illegible]; à vendre par LOREILHE & Co., Encoignure Royale et Douane

SAUCISSONS DE LYON—Reçu par le navire Taglioni, à vendre par LOREILHE & Co, Encoignure Royale et Douane

FIGUES DE SMYRNE—En petits tambours de huit à dix livres, de la marque Eleme, à vendre par LOREILHE & Co, Encoignure Royale et Douane

TRUFFES DU PERIGORD—En boîtes de diverses dimensions, à vendre par LOREILHE & Co., Encoignure Royale et Douane

CIGARES—74,000 régalias différentes marques [illegible] de la Havane, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 29 m 34, Vieille Levée